

1. Le modèle Electronics Watch : découpler les forces des structures du secteur public

Historique

Electronics Watch est né d'un projet d'un million d'euros financé par la Commission européenne entre 2013 et 2015, mis en œuvre par un groupement d'ONG européennes. Outre les recherches menées dans le secteur électronique, ce groupement a développé un modèle de clauses contractuelles, un code du travail et d'autres outils de passation de marché, conformes aux directives de l'Union Européenne (UE) en la matière. Le projet a également encouragé le dialogue et la tenue de forums éducatifs avec les acheteurs du secteur public dans de nombreuses régions de toute l'Europe. Il a permis de recruter des conseillers et de rallier les premiers membres d'Electronics Watch, un organisme aujourd'hui régi par la législation néerlandaise.

Mission et objectif

Electronics Watch est un organisme indépendant qui aide les acheteurs du secteur public à tenir leurs engagements en matière de protection des droits du travail dans les chaînes d'approvisionnement du matériel informatique dans le monde entier, avec des moyens plus efficaces et moins onéreux que ceux à la portée d'un acheteur isolé. La Directive 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics exige des États membres de prendre des mesures pour assurer que les fournisseurs respectent les normes en vigueur en matière de travail, notamment celles retenues par l'Organisation internationale du travail (OIT). Electronics Watch aide les États membres à respecter cette directive.

Pour accomplir sa mission, Electronics Watch développe et gère deux réseaux :

- Un réseau d'acheteurs publics issus de toute l'Europe et au-delà, qui s'associent pour partager les coûts et les informations, tout en coordonnant leurs engagements vis-à-vis de ce secteur industriel.
- Un réseau d'observateurs issus de la société civile et déployés dans les principaux pays producteurs d'électronique, qui fournissent des informations et des analyses à l'attention des membres d'Electronics Watch afin d'améliorer le respect des droits des travailleurs et des normes de sécurité.

Electronics Watch est un organisme indépendant qui aide les acheteurs du secteur public à tenir leurs engagements en matière de protection des droits du travail dans les chaînes d'approvisionnement du matériel informatique dans le monde entier, avec des moyens plus efficaces et moins onéreux que ceux à la portée d'un acheteur isolé.

Structure opérationnelle

Electronics Watch est un organisme à but non lucratif régi par la législation néerlandaise, doté d'un Conseil d'Administration international où sont représentés trois groupes d'acteurs : des organisations de la société civile des régions productrices d'électronique, des acheteurs du secteur public et, enfin, des experts en matière de droits de l'homme et des chaînes d'approvisionnement. Le Conseil d'Administration est élu par un Groupe consultatif informel réunissant plus de 70 membres (organisations) et représentant ces trois groupes d'acteurs. Les membres issus du secteur public intègrent automatiquement ce Groupe consultatif informel et peuvent élire les représentants du secteur public au Conseil d'Administration ou être eux-mêmes élus au Conseil d'Administration par le groupe qui les représente. Les tâches de programmation et d'administration d'Electronics



Watch sont menées par son personnel, y compris par le directeur qui rend compte au Conseil d'Administration. L'équipe travaille étroitement avec les membres affiliés (les acheteurs du secteur publics) et les organismes de veille d'Electronics Watch implantés dans les régions productrices

Modèle d'affiliation

Plutôt que de fonctionner par honoraires, Electronics Watch a choisi un modèle d'affiliation, qui assure un équilibre économique plus durable et plus efficace. Ce fonctionnement permet à Electronics Watch de réduire notablement le prix de ses services de veille.

Les membres affiliés (les acheteurs du secteur public) s'engagent à :

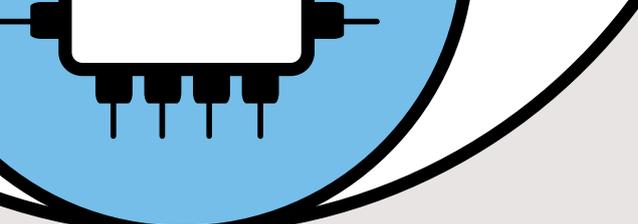
- Intégrer les conditions contractuelles d'Electronics Watch, ou des clauses équivalentes, dans les contrats d'achat de matériel électronique qu'ils passent avec de nouveaux fournisseurs ou lors de la renégociation des contrats. Cette clause permet à Electronics Watch de mener un monitoring pour leur compte.
- Payer les cotisations annuelles d'affiliation à Electronics Watch, calculées en fonction de leur volume annuel d'achats de matériel électronique.

Electronics Watch encourage ses membres à travailler de leur côté avec leurs fournisseurs pour aborder les questions liées aux conditions de travail et à la sécurité dans les chaînes d'approvisionnement, sans attendre d'être liés à eux par des clauses contractuelles. À cet égard, un bon départ consiste à demander aux fournisseurs de divulguer le nom et l'emplacement des usines de leur chaîne d'approvisionnement. Ces informations concernant les usines permettent à Electronics Watch d'assurer une surveillance ciblée de la chaîne d'approvisionnement de ses membres.

Le code du travail d'Electronics Watch

Le code du travail d'Electronics Watch reprend les normes prévues en la matière dans la législation en la matière en vigueur dans chaque pays. Ces lois sont en général complètes et adaptées aux conditions locales. Cependant, elles n'offrent pas toujours aux travailleurs

le même niveau de protection que les normes internationales. Étant donné que la plupart des pays se sont engagés à intégrer la réglementation internationale à leur législation, le Code inclut les normes internationales en matière de droit du travail, telles que définies dans les conventions de base de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), ainsi que d'autres normes internationales concernant la fabrication de produits électroniques. Et pour pallier le manque de précision de certaines conventions internationales, qui les rend difficiles à appliquer, le Code d'Electronics Watch contient également un ensemble de sous-directives décrivant, pour chaque norme, des pratiques concrètes qui sont à bannir. De cette façon, les normes de ce Code sont suffisamment générales pour prévoir le plus grand nombre d'infractions possibles, mais suffisamment précises pour être facilement interprétées et appliquées.



Conditions d'exécution du marché

Dans la procédure de passation des marchés, les critères sociaux peuvent figurer parmi les critères de sélection ou d'attribution du marché, ou alors faire partie des clauses contractuelles et être donc applicables après l'attribution du marché. Electronics Watch a choisi d'intégrer le Code aux clauses contractuelles, pour deux raisons :

- En ne s'appliquant qu'après l'attribution du marché, les clauses contractuelles ne jouent pas sur le calendrier d'acquisition du produit. Le marché peut être passé sans délai puisqu'aucune veille n'est requise avant l'attribution.
- Étant donné que les clauses contractuelles s'appliquent pendant la durée du contrat, le membre affilié et son fournisseur peuvent pallier aux infractions au fil du temps et améliorer ensemble les conditions de travail dans la chaîne d'approvisionnement.

Cependant, les clauses contractuelles peuvent être associées à des critères de sélection ou d'attribution visant à juger de la capacité du fournisseur à exécuter lesdites clauses contractuelles.

Devoir de diligence du fournisseur

En vertu des conditions contractuelles d'Electronics Watch, le fournisseur est tenu d'exercer une diligence efficace et responsable en vue d'obtenir trois grands résultats : respect du Code ; transparence de la chaîne d'approvisionnement ; et coopération de l'usine avec les observateurs d'Electronics Watch. Ces exigences reposent sur les normes de diligence raisonnable acceptées dans le monde entier et reflètent les dispositions des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ainsi que les règles de l'UE en matière de passation de marché public (Directive 2014/24/UE).

Même un petit distributeur peut exercer une diligence efficace pour respecter le Code d'Electronics Watch, même s'il n'emploiera pas pour cela les mêmes moyens qu'une grosse structure.

Par rapport à un petit distributeur, une grande marque informatique a plus de moyens de pression sur sa chaîne d'approvisionnement et sera plus

à même d'améliorer les conditions de travail dans ses usines d'approvisionnement. Cependant, les exigences en matière de respect des droits de l'homme dans les chaînes d'approvisionnement s'appliquent à toutes les entreprises, indépendamment de leur taille. Même un petit

distributeur peut exercer une diligence efficace pour respecter le Code d'Electronics Watch, même s'il n'emploiera pas pour cela les mêmes moyens qu'une grosse structure.

Contrôle et exécution

Electronics Watch vérifie de façon indépendante le respect du Code pour le compte des autorités contractantes affiliées. Un fournisseur est conforme aux conditions contractuelles d'Electronics Watch dans la mesure où il obtient les résultats escomptés ou, lorsque ces résultats sont hors de la portée du fournisseur, s'il peut démontrer qu'il a mis en place une diligence raisonnable efficace. Si un fournisseur échoue à obtenir les résultats et à démontrer qu'il a exercé une diligence raisonnable, il peut demander à travailler avec l'autorité contractante affiliée pour corriger le défaut, ou le non respect d'une norme, sans encourir immédiatement de sanction. Cependant, pour des raisons d'efficacité, cet engagement peut être suivi ultérieurement de sanctions.

2. Monitoring centré sur les travailleurs

Monitoring centré sur les travailleurs

Les membres affiliés à Electronics Watch ont accès à un vaste réseau international d'organisations de la société civile locale qui assurent un monitoring, c'est-à-dire une surveillance, centré sur les travailleurs, en étudiant leurs besoins, leurs préoccupations et leurs priorités, et en impliquant activement les travailleurs de façon individuelle et collective. L'objectif est que les travailleurs puissent attirer l'attention sur les problèmes et le non respect du code, initier des enquêtes, être informés des résultats de l'enquête, et jouer un rôle actif dans le développement de solutions.

Observateurs Electronics Watch

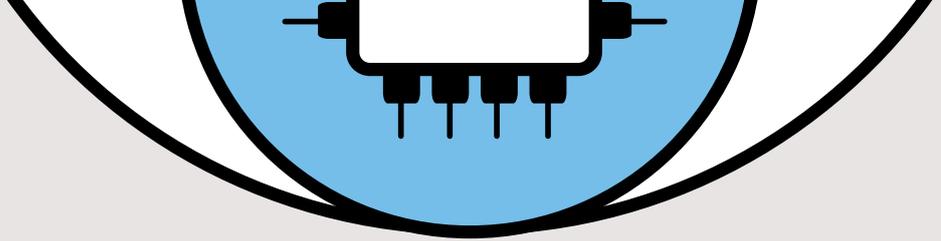
Electronics Watch travaille avec des organisations qualifiées de la société civile locale qui assurent une surveillance permanente grâce aux relations de confiance tissées avec les travailleurs. Les observateurs de ce vaste réseau international, approuvé par Electronics Watch, répondent aux critères suivants :

- **Expérience et expertise.** Connaissances du droit du travail à l'échelle internationale, nationale et régionale, des questions sociales propres au secteur électronique et des questions de santé et de sécurité au travail; connaissance des méthodes de surveillance efficaces (entretiens avec les travailleurs, sensibilisation à l'égalité des sexes, enquêtes auprès des travailleurs, audits des pièces comptables et des données du personnel, mise en place de lignes d'assistance téléphonique ou de mécanismes de réclamation indépendants et suivi des réclamations des travailleurs).

L'objectif est que les travailleurs puissent attirer l'attention sur les problèmes et le non respect du code, initier des enquêtes, être informés des résultats de l'enquête, et jouer un rôle actif dans le développement de solutions.

- **Capacité de se réunir avec les travailleurs dans des conditions sûres** où ils puissent s'exprimer au sujet des dangers auxquels ils sont exposés et des infractions légales commises sur leur lieu de travail, sans craindre de représailles de la part de leur employeur ou de tiers. Les observateurs doivent également parler couramment la langue des travailleurs, connaître de près leur culture et leur situation sociale et être en mesure de gagner leur confiance.
- **Indépendance.** Aucun soutien financier de la part d'une usine en observation ; pas de représentants sectoriels impliqués dans la prise de décision ou toute autre compétence susceptible de créer un conflit d'intérêt ; pas d'intérêt matériel dans la représentation des travailleurs dans une usine en observation, susceptible de créer un conflit d'intérêt.

En entretenant des liens étroits avec les travailleurs, les observateurs d'Electronics Watch peuvent détecter et comprendre des infractions difficiles à saisir, comme les infractions à la liberté d'association ou la discrimination. Cela leur permet aussi de réagir rapidement aux questions impliquant une réponse immédiate et de s'engager à plus long terme, si besoin, pour superviser le processus de correction des infractions à long terme et l'obtention d'une conformité durable.



3. Ce que vous obtenez et ce que vous gagnez

Les organismes de monitoring d'Electronics Watch utilisent une série de techniques complémentaires pour obtenir des résultats fiables et corroborés au sujet d'infractions, avérées ou potentielles, concernant les droits du travail et les normes de sécurité en vigueur. Dans ce sens, ils interviennent à la fois sur place et à l'extérieur des usines. Electronics Watch se centre sur les conditions de travail dans les usines d'assemblage du matériel électronique et chez leurs fournisseurs de composants dans les chaînes d'approvisionnement des membres. Plusieurs types de rapports sont produits, comme décrit ci-dessous:

Évaluation du risque régional

À partir d'une étude approfondie de la littérature, de consultations d'experts et de témoignages de travailleurs, ce rapport évalue les risques de violation du Code du travail d'Electronics Watch dans les régions où sont implantées les chaînes d'approvisionnement des membres. Les membres peuvent utiliser ce rapport et l'outil d'évaluation des risques qui l'accompagne pour alerter leurs fournisseurs sur des problèmes à vérifier et à aborder afin de réduire et de prévenir les infractions dans leurs chaînes d'approvisionnement.

Évaluation des risques en usine

À partir d'une étude approfondie de la littérature, de consultations d'experts et de témoignages de travailleurs, ce rapport identifie les violations, avérées ou potentielles, du code du travail d'Electronics Watch dans les usines observées, et recommande des mesures pour réduire ou prévenir les risques. Les membres peuvent utiliser ce rapport dans leur travail avec leur fournisseur, afin de s'assurer que les risques en usine sont pris en compte. Electronics Watch s'investit aux côtés des entreprises ou des usines de façon à aborder ces risques.

Contrôle de conformité

À partir des nombreux éléments probants recueillis lors des entretiens avec les travailleurs à l'extérieur des usines et par d'autres méthodes, ce rapport présente des résultats concluants concernant des infractions potentielles identifiées dans le rapport d'évaluation des risques ou dans les allégations concernées. Electronics Watch travaille avec les parties concernées pour développer un plan d'actions correctives et suivre sa mise en œuvre. Les membres affiliés peuvent utiliser ce rapport pour demander des comptes au fournisseur concernant son incapacité à résoudre les problèmes et recourir à des mesures de révision ou d'exécution si nécessaire.

Alertes concernant les droits des travailleurs

Ces alertes viennent le plus souvent par les plaintes d'un travailleur particulier, par les mécanismes de plaintes internes à l'usine (lignes d'assistance téléphonique, etc..) ou d'autres formes de témoignage de travailleurs. Elles permettent d'identifier les violations, avérées ou soupçonnées, du Code du travail d'Electronics Watch et d'identifier les mesures que les usines, les fournisseurs ou les entreprises peuvent adopter pour les prévenir ou les faire cesser. Ces alertes ne découlent pas forcément de la veille opérée par Electronics Watch: elles peuvent inclure des preuves solides de violation des droits du travail ou des normes de sécurité fournies par les inspecteurs du travail nationaux ou des organismes tiers crédibles. Les membres peuvent utiliser ces rapports pour s'assurer que leurs fournisseurs prennent des mesures adéquates dans leurs plans d'action correctifs ou pour encourager l'adoption d'autres mesures.



Outre ces rapports de suivi, Electronics Watch fournit à ses membres une série d'analyses et d'outils visant à renforcer la responsabilité sociale dans les chaînes d'approvisionnement.

Ce que vous y gagnez

- Des connaissances et des compétences en matière de gestion et de réduction des risques concernant le travail, la sécurité et le respect des droits de l'homme dans les chaînes d'approvisionnement des fournisseurs du matériel informatique.
- Une protection contre les risques de réputation.
- La garantie de conformité aux lois et aux directives en matière de responsabilité sociale dans les chaînes d'approvisionnement mondiales.
- Un impact positif sur les conditions de travail dans les usines d'approvisionnement.
- Un réseau unique de partage des coûts et des informations dans plusieurs pays, auquel chaque membre contribue en fonction de son volume d'approvisionnement en matériel informatique. Ce réseau permet de mener une surveillance de la chaîne d'approvisionnement à un coût nettement réduit tout en coordonnant les engagements vis-à-vis de ce secteur industriel.

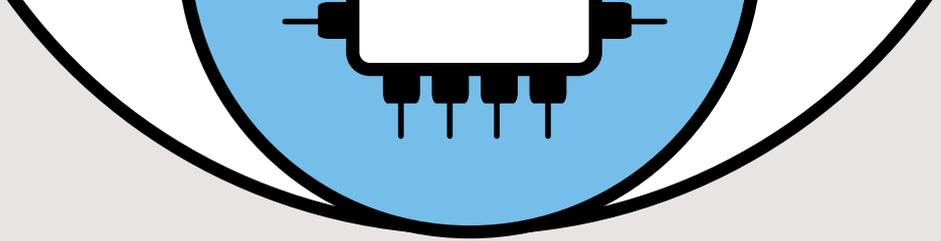
4. Résultats après 12 mois de monitoring

En enquêtant dans certaines usines avec la collaboration postérieure des marques et des fournisseurs, Electronics Watch et ses membres ont contribué à **améliorer les conditions de travail dans quatre usines.**

- En Chine, une usine a revu sa politique d'embauche d'étudiants stagiaires, en s'engageant à n'embaucher que des étudiants âgés de plus de 18 ans et à leur laisser la possibilité de réaliser ou non le stage en usine, réduisant ainsi le risque de travail forcé.
- En Thaïlande, une usine a rendu aux travailleurs des passeports et des permis de travail confisqués et leurs a remboursés les frais de recrutement.
- Aux Philippines, une usine a réadmis des travailleurs qui avaient été licenciés de façon illégale pour avoir organisé un syndicat.
- En République tchèque, une usine s'est engagée à verser un salaire minimum garanti aux travailleurs indirects temporaires pendant les périodes de basse production.

En encourageant la divulgation de la chaîne d'approvisionnement avec la collaboration de certains fournisseurs et entreprises, Electronics Watch et ses membres ont contribué à **améliorer la transparence de la chaîne d'approvisionnement :**

- Deux marques ont divulgué les usines qui assemblent certains produits achetés par les membres.
- Une marque a divulgué un rapport constatant des infractions généralisées dans toutes ses usines d'assemblage de niveau 1.
- Le secteur dans son ensemble prend des mesures pour progresser dans le respect de la transparence et des droits du travail, en réponse aux exigences des acheteurs du secteur public, y compris les membres d'Electronics Watch.



5. Comment devenir membre

Plutôt que de fonctionner par honoraires, Electronics Watch a choisi un modèle d'affiliation qui assure une relation plus durable et plus efficace sur le plan économique, tout en impliquant un engagement en matière de responsabilité sociale dans le cadre de la passation de marchés publics. Quand une institution est prête à devenir membre, elle remplit un formulaire d'affiliation dans lequel elle s'engage à :

- Intégrer les conditions contractuelles d'Electronics Watch ou des clauses équivalentes aux contrats électroniques signés avec de nouveaux fournisseurs ou lors de la renégociation des contrats, afin de permettre à Electronics Watch de mener une veille pour son compte.
- Nommer un chargé de liaison qui centralise les échanges entre Electronics Watch et leur structure.
- Payer les cotisations annuelles à Electronics Watch, calculées en fonction de son volume annuel d'achat du matériel électronique.

Structure de cotisations

Les cotisations permettent aux acheteurs du secteur public d'associer de petites quantités de ressources pour obtenir une visualisation et une influence sur la chaîne d'approvisionnement qu'ils ne pourraient pas atteindre s'ils agissaient pour leur compte. Les cotisations s'adaptent aux différents types de structures d'achat du secteur public (grandes, petites, collaboratives), tout en reflétant la différence de moyens que Electronics Watch doit déployer pour répondre à leurs besoins. Tous les frais reposent sur le montant dépensé pour l'achat du matériel électronique. C'est la façon la plus précise d'évaluer le degré de veille nécessaire et le niveau de support

requis par chaque structure, pour utiliser efficacement Electronics Watch en faveur de la responsabilité sociale des chaînes d'approvisionnement. Il existe des économies d'échelle pour les gros acheteurs et des exemptions pour les plus petits.

Tranche A : structures dont les dépenses annuelles en matériel informatique sont comprises entre 0 € et 4 999 999 €

La cotisation annuelle s'élève à 1 % des dépenses en matériel informatique, ou 5 000 €, la valeur la plus basse étant retenue. Ainsi, pour une institution dont les dépenses en matériel informatique s'élèvent en moyenne à 300 000 €, la cotisation sera de 3 000 €. La cotisation minimum est de 3 000 € pour toutes les structures.

La tranche A est conçue pour proposer un tarif raisonnable aux institutions dont les dépenses en matériel informatique sont relativement faibles, et s'adressent avant tout aux structures dont le niveau de dépenses annuelles est plutôt modéré. Les structures paieront au maximum 1 % du montant de leurs dépenses pour superviser leurs chaînes d'approvisionnement en matériel informatique, mais pour la plupart des membres de cette tranche, la dépense tombe vite à 0,1 %.

Tranche B : institutions dont les dépenses annuelles en matériel informatique dépassent les 5 millions d'euros.

La cotisation annuelle s'élève à 0,1% des dépenses en matériel informatique, ou 60 000 € maximum. Ainsi, pour une institutions dont les dépenses en matériel informatique s'élèvent en moyenne à 6 millions d'euros, la cotisation sera de 6 000 €. Pour une structure



dont les dépenses en matériel informatique s'élèvent en moyenne à 100 millions d'euros, la cotisation sera de 60 000 €.

La tranche B est conçue pour proposer un tarif raisonnable aux institutions dont les dépenses en matériel informatique sont un peu plus élevées, et s'adressent avant tout aux structures dont le niveau de dépenses annuelles est assez élevé. Les structures paieront au maximum 0,1 % du montant de leurs dépenses pour superviser leurs chaînes d'approvisionnement en matériel informatique, ou 60 000 € maximum.

Tranche C : Consortiums d'approvisionnement

La cotisation annuelle pour les groupes comme les consortiums d'approvisionnement s'élève à 0,1 % des dépenses annuelles moyennes de chaque membre, jusqu'à un maximum de 60 000 € pour le consortium. La répartition de ces coûts relève de la décision du consortium.

La tranche C est conçue pour les groupes d'organismes publics qui souhaitent s'affilier pour le compte de tous leurs membres. Cela inclut notamment les consortiums d'approvisionnement.